

Le Transport Sur Réservation de Proximité

ZONE SUD

LES COMMUNES DESSERVIES

- Agen
- Astaffort
- Boé
- Caudecoste
- Cuq
- Fals
- Layrac
- Marmont-Pachas
- Saint-Nicolas-de-la-Balermie
- Sauveterre-Saint-Denis
- Saint-Sixte

Gamme tarifaire

Tarifs du 07/07/25 au 31/12/26



Les tickets pour tous

NOUVEAU À partir du 31/08/2026, validez avec votre carte bancaire sur le valideur, le montant d'un voyage sera débité.

1 VOYAGE
Trajet simple avec correspondance valable 1h après la validation

1,50€

10 VOYAGES
Trajet simple avec correspondance valable 1h après la validation

13€

1 JOURNÉE
Trajets illimités pendant la journée par personne

3,30€



Les abonnements

	MENSUEL	ANNUEL
De 25 à 64 ans inclus ▶	27€	270€
De 18 à 24 ans, 65 ans et plus, retraités ▶	15€	150€
CSS* ▶	13,50€	135€

Mensuel : trajets illimités du 1^{er} au dernier jour du mois.
Annuel : trajets illimités pendant un an.
*CSS : uniquement sur présentation de l'attestation CSS sans participation financière valable 12 mois à la date d'achat.
En cas de perte de votre carte, duplicata disponible à l'agence commerciale pour un montant de 10€.



Les abonnements scolaire

Pour les élèves domiciliés dans l'agglomération d'Agén

	ANNUEL
De 4 à 10 ans inclus ▶	52,50€
De 11 à 17 ans inclus ▶	52,50 à 150€*

Trajets illimités du 31 août 2026 au 31 août 2027, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
*Tarif sur présentation de l'attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois.

Abonnement annuel 18-24 ans inclus : disponible pour les scolaires domiciliés hors Agglomération d'Agén.

POINTS DE VENTE : R band du bus, Carte bancaire, Agence commerciale, Dépositaires, Bouquin en ligne accessible sur tempobus.fr

Comment ça marche ?



Quels sont les trajets possibles ?

Option 1

Je suis pris en charge à un arrêt de ma zone **SUD** puis je suis déposé à un autre arrêt de ma zone **SUD**

Yanis, habitant de Layrac et travaille à la ZI Bordeneuve

Etape 1 :
Yanis, réserve via le site un transport pour arriver à 8h30 à ZI Bordeneuve

Etape 2 :
Yanis, se rend 5 min avant l'horaire de prise en charge donné par le site à l'arrêt « Place de Salens »

Etape 3 :
Yanis, est transporté par un véhicule TSR à l'arrêt « ZI Bordeneuve » à 8h30

Option 2

Je suis pris en charge à un arrêt de ma zone **SUD** puis je suis déposé à un arrêt de la ligne urbaine **1 2 3 ou 4** (hors Agén) ou inversement

Louise, habitante de Cuq et travaille au commissariat de police

Etape 1 :
Louise, réserve via le site un transport pour arriver à 8h à l'arrêt « Gardès » afin de réaliser une correspondance avec la ligne **2**

Etape 2 :
Louise, se rend 5 min avant l'horaire pour une prise en charge à l'arrêt « Capitaine »

Etape 3 :
Louise, est déposée à l'arrêt « Gardès » et attend le bus de la ligne **2** pour se rendre à l'arrêt « Gambetta »

Option 3

Je suis pris en charge à un arrêt de ma zone **SUD** puis je suis déposé à un des 4 arrêts : « Hôpital », « Clinique Esqurol », « Gare d'Agén » ou « Centre Universitaire Michel Serres » ou inversement

Jean, habitant de Caudecoste, et étudie au Campus Michel Serres

Etape 1 :
Jean, réserve via le site un transport pour arriver à 8h30 au campus Michel Serres

Etape 2 :
Jean, se rend 5 min avant l'horaire pour une prise en charge à l'arrêt « Tournous »

Etape 3 :
Jean, est déposé à l'arrêt « Campus Michel Serres » à 8h30

Comment ça marche ?



Ça fonctionne quand ?

Jours de Fonctionnement

Du lundi au samedi toute l'année (sauf les jours fériés)

Heures de Fonctionnement

De 7h à 20h
(7h est l'heure de la première prise en charge et 20h est l'heure de la dernière dépose)



Comment réserver ?

Par le site web

tempo.transport-a-la-demande.fr



Par téléphone

05 53 48 90 10

Aux horaires suivants :
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h à 18h30,
Le samedi de 9h30 à 12h30 (sauf les vacances scolaires)
Pas de standard téléphonique les jours fériés

Par mail

tempobus@keolis.com

Votre demande est effective uniquement après réception d'un e-mail de confirmation de votre réservation

Possible de réserver jusqu'à 2 heures avant le départ !



Les questions, les plus posées

Est-ce que je peux annuler la veille de mon déplacement ?



Oui, le délai d'annulation est identique à celui de la réservation, 2 heures. Elle peut se faire sur le site web, ou par téléphone et mail selon les horaires d'ouverture de l'agence commerciale.

Mon enfant sort de cours plus tôt, peut-il prendre le TSR ?



Non, les élèves ne peuvent pas prendre le TSR pendant les heures scolaires. Cependant, ils peuvent prendre le TSR de proximité, tous les mercredis à partir de 14h, tous les samedis et pendant les vacances scolaires.

Est-ce que je peux réaliser un trajet entre un point d'arrêt de ma zone vers une autre zone ?



Non, pour passer d'une zone à l'autre il faudra réaliser une correspondance.

